Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00373 Publié le 27 octobre 2026

Délibération n° 639-2026/BAPS/DAEM du 27 octobre 2026

Portant transfert d'autorisation de programme au budget de la province Sud - exercice 2026.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 91-2025/APS du 4 décembre 2025 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2026,

Vu le rapport n° 210427-2026/1-ACTS/DAEM du 18 septembre 2026,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2026, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le transfert d'autorisation de programme pour un montant de cent quatre-vingt millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante (180 774 860) francs CFP, décrit dans le tableau n°2026-09, joint en annexe, est opéré au budget de la province Sud pour l'exercice 2026.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00373 Publié le 27 octobre 2026

Délibération n° 639-2026/BAPS/DAEM du 27 octobre 2026

Portant transfert d'autorisation de programme au budget de la province Sud - exercice 2026.

Annexe 1

TABLEAU DES TRANSFERTS D'AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 2026-09
DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD

N° AP/AE	Libellé de l'AP/AE	N° opération	DIR	Montant avant transfert	-	+	Montant après transfert
25-2024-16	AMENAGEMENT DU DOMAINE DE DEVA	08D01726	DAEM	240 000 000	-180 774 860		59 225 140
25-2024-9	AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN DES PARCS PROVINCIAUX	21D06335	DAEM	468 000 000		180 774 860	648 774 860
TOTAL GENERAL				**708 000 000**	**-180 774 860**	**180 774 860**	**708 000 000**